

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.082

L'An Deux Mille Deux, le 19 juin à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

13 JUIN 2002

DATE D'AFFICHAGE

13 JUIN 2002

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

Mmes BARRAUD-DUCHERON, BRAULT, MM. BUJARD, COASSIN, Mmes CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, M. LIBOUBAN, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : M. BOURGEOIS représenté par M. DENIS
M. CAU représenté par Mme CROUE
Melle LABEYRIE représentée par Mme GEOFFROY
M. MERLE représenté par Mme JOLY
Mme COURTIN représentée par M. LE GUEUT
Mlle ISENDICK représentée par Mlle TURPIN

ABSENTS-EXCUSES : Néant

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 33

Mlle TURPIN a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : EXTENSION DU PORT DE PLAISANCE
APPROBATION DU BILAN DE CLÔTURE D'OPERATION
PRESENTE PAR LA SEMDAS

VOTE : 7 ABSTENTIONS
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Par convention de mandat en date du 06 novembre 1989, la Ville de ROYAN a confié à la SEMDAS une mission de réalisation des études nécessaires à l'agrandissement du Port de Plaisance.

Par délibération en date du 22 avril 1991, le Conseil Municipal de la Ville de ROYAN a décidé de procéder à cette extension du port, et d'en confier la mission de maîtrise d'ouvrage déléguée à la SEMDAS.

La convention de maîtrise d'ouvrage déléguée a fait l'objet de 2 avenants approuvés par le Conseil Municipal, les 12 novembre 1991 et 23 avril 1992.

Les travaux d'extension ont démarré en février 1992. Les ouvrages ont été réceptionnés en juin 1995.

En conséquence, la SEMDAS présente à la Ville de ROYAN le dossier de clôture de l'opération, ci-annexé.

Les comptes arrêtés font apparaître un solde d'opération de 21.210,02 Francs (soit 3.233,45 Euros) à remettre à la Commune.

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante d'approuver le dossier de clôture de l'opération "Extension du Port de Plaisance de ROYAN" et de donner quitus sans réserve de sa mission à la SEMDAS.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le dossier de clôture de l'opération "Extension du Port de Plaisance de ROYAN" présenté par la SEMDAS,
- VU l'avis favorable de la Commission des Travaux en date du 23 mai 2002,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'approuver le dossier de clôture de l'opération "Extension du Port de Plaisance de ROYAN",
- De donner quitus sans réserve de sa mission à la SEMDAS.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 24 juin 2002
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS